



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00691110-DE

Publié le : 06/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Marie ZEHAF

**Étaient absents :**

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

**OBJET :** 4. Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Fabrique Numérique Besançon et désignation de son représentant au sein de la structure

Délibération n° 2022/006911

## **Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Fabrique Numérique Besançon et désignation de son représentant au sein de la structure**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

### Résumé :

Il est proposé à la Ville de Besançon d'adhérer à l'Association Fabrique Numérique Besançon et d'y désigner son représentant.

Fabrique Numérique Besançon, installée à Planoise, participe au développement économique de la filière numérique et de ses usages, à la création de nouvelles offres de formation et agit pour l'inclusion numérique des citoyens, l'objectif étant de faire rayonner un quartier prioritaire, celui de Planoise.

### **I. Présentation de l'Association Fabrique Numérique Besançon**

L'Association est présidée par Denis PUERTOLAS et compte 1 salarié à ce jour. Elle a été créée fin d'année 2020 et est domiciliée au 10 rue Pablo Picasso à Besançon.

Aujourd'hui, les membres de cette association sont des acteurs de l'accompagnement à la création d'activité, de la formation, comme l'Université, le Rectorat, des représentants de clusters d'entreprises de sociétés à titre individuel, de collectivités territoriales et de l'Etat. Tous agissent exclusivement dans le domaine du numérique.

L'Association Fabrique Numérique Besançon est labellisée Fabrique de Territoire.

L'Association est née d'une forte volonté de participer à la transformation et à la dynamique de Planoise en y développant toute une filière porteuse de création d'emplois et qui répond aux besoins de citoyens, et aux besoins d'entreprises dans leur mutation vers la transition numérique.

La filière est porteuse de projets en ce qui concerne la création de nouveaux services, de nouvelles entreprises, de nouvelles formations pour répondre aux enjeux de l'administration en ligne, de l'éducation en ligne, de l'appropriation de nouveaux outils par les citoyens etc.

La structuration de cette filière économique sera portée par l'Association dont le but est de fédérer tous les acteurs du domaine et de les installer dans un futur lieu totem du numérique : Coopérative du numérique.

L'objet social de l'Association Fabrique Numérique Besançon est le suivant :

- Rassembler les acteurs privés et publics du territoire pour développer l'innovation, la formation, l'insertion et le développement économique dans le domaine du numérique.
- Favoriser la mise en relation de ses membres pour générer des collaborations innovantes et faire vivre le réseau d'acteurs territoriaux et leur visibilité à l'échelle nationale et internationale de l'écosystème du numérique.
- Détecter et accompagner les projets d'entreprises, le développement d'activités et d'emplois nouveaux dans le domaine du numérique.
- Organiser la veille, la prospective et le débat sur l'apport du numérique.
- Organiser des ateliers d'information, de réflexion, d'échange, de recrutement et d'expérimentation.
- Porter une mission d'expertise dans l'ingénierie, la promotion de projets auprès de tout acteur de l'écosystème numérique.
- Elaborer et organiser des missions de formations, de transferts de compétences sur les nouvelles pratiques et usages du numérique.
- Réaliser des études.
- Proposer une offre d'hébergements et d'animations à des acteurs du numérique.

## II. Adhésion de la Ville de Besançon au sein de l'Association Fabrique Numérique Besançon

L'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association vient étayer l'élaboration de politiques publiques locales déjà menées ou à développer. Le projet immobilier en cours de développement Coopérative du numérique sur le quartier de Planoise est en complète adéquation avec les objectifs de l'Association : impulser une intelligence collective de l'environnement numérique et leur proposer un site dédié, fédérateur de toutes les dynamiques entrepreneuriales, professionnelles etc.

Tout membre de l'Association est exonéré de tout paiement d'une cotisation dans l'Association Fabrique Numérique Besançon.

## III. Désignation d'un représentant titulaire de la Ville au sein de l'Association Fabrique Numérique Besançon

Il est proposé de désigner un représentant titulaire pour représenter la Ville au sein de l'Association Fabrique Numérique Besançon :

Structure	Titulaire
Fabrique Numérique Besançon	M. Yannick POUJET

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Fabrique Numérique Besançon,
- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la désignation énoncée ci-après,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Yannick POUJET en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de la structure.

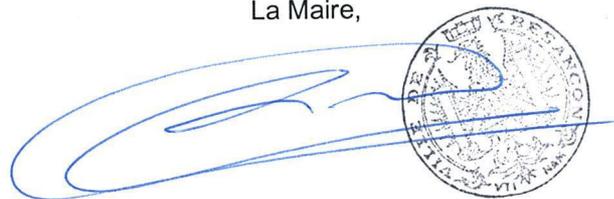
*MM. Yannick POUJET (1), Nicolas BODIN (1) et Sébastien COUDRY (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,  
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 3

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.